

## **Vote électronique et démocratie, attention ...**

La démocratie est de par sa nature une construction inachevée; on peut et pourra toujours réclamer plus de démocratie. Face à l'évolution de nos sociétés, notamment sous l'influence des technologies de l'information, il y a lieu de veiller à ce que la démocratie progresse et non régresse. En ce qui concerne le vote électronique en Suisse, celui-ci est, à n'en pas douter, amené à se développer ; il pourra rendre service aux Suisses de l'étranger qui sont plus de 100'000 à exercer régulièrement leurs droits politiques, nombre en constante augmentation.

Mais ne l'oublions pas, le vote est au cœur de la démocratie et c'est lui qui assure directement ou indirectement la rotation du pouvoir à la tête des institutions. Pour le vote électronique il faudrait se montrer dès lors plus vigilant car le progrès et la technologie ne nous disent pas comment les utiliser. Ils apportent avec eux des solutions en même temps que de nouveaux problèmes et il faut veiller en l'occurrence à ce que ces derniers ne soient pas en contradiction avec des principes démocratiques, notamment celui de la transparence des processus de votation, du secret du vote et de la recombinaison des bulletins, pour n'évoquer que quelques aspects du problème.

Au 19<sup>ème</sup> siècle la mise en place des procédures de vote ne s'est pas faite d'un coup de baguette magique. Il en a fallu des discussions pour fixer toute l'organisation des votations. Il est fort à parier que les Suisses n'auraient pas accepté que le dépouillement soit secret et réservé à quelques initiés.

A la fin des années nonante, c'est, en Suisse, le canton de Genève qui s'est lancé le premier sur la voie du vote électronique, plus sous la pression de l'évolution technologique subie par nos sociétés que par pression populaire. D'autres cantons ont suivi, Bâle, Neuchâtel. Plusieurs expériences ont été menées, prudemment et à petite échelle. Seulement la technologie utilisée par nos administrations cantonales est basée sur des réflexes sécuritaires d'une autre époque et utilise des logiciels dits « propriétaires » dont par définition nous ne savons rien ; et en plus, la document relative aux processus de vote électronique est tenue secrète. Voilà qui n'est guère rassurant pour le citoyen...

Dans le domaine du vote électronique, pour renforcer la sécurité informatique et la confiance des citoyens, il est nécessaire et fondamental d'utiliser des logiciels à codes sources ouverts. Ils sont plus sûrs et tous ceux qui le désirent peuvent les étudier et les tester, ce qui est une des conditions pour garantir la transparence du vote. De même toutes les informations relatives aux processus doivent être publiques. Nos autorités ne l'ont pas compris, elles qui ont fait inconsciemment le choix de la sophistication technologique...

Ce qui est en jeu à travers les votes, c'est le pouvoir et des choix de sociétés. Le pouvoir ayant une tendance naturelle à rendre fou, d'aucuns ne seraient-ils pas prêts à manipuler quelques codes pour se l'arroger. Qui peut nous dire aujourd'hui comment sera le Monde demain ? Le totalitarisme idéologique a dominé le 20<sup>ème</sup> siècle. Il peut renaître sous une autre forme, technologique. C'est pourquoi et sur le point précis du vote électronique, chaque citoyen doit prendre le temps de la réflexion et de l'analyse en tapant dans google « e-voting USA » , « Xvote », « machines à voter » et surtout, de ne pas faire une confiance aveugle en la technologie, ce que nous ont démontré les votes électroniques aux USA...

Martin Olivier.  
Délégué au Conseil  
des Suisses de l'étranger

**Article publié le 15 octobre 2008 dans le Courrier**